



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Casablanca, le 25 juin 2024

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE DE LA BCP D'UN MONTANT D'UN MILLIARD DE DIRHAMS

La BCP a procédé en date du 25 juin 2024 à une émission obligataire subordonnée d'un montant de 1 milliard de dirhams.

L'émission a été réalisée en placement privé conformément aux dispositions de l'article 3 de la loi 44-12.

Les caractéristiques de l'opération sont :

Montant de l'émission	1 000 000 000 MAD
Nombre de titres	10 000 obligations subordonnées
Valeur nominale	100 000 MAD
Maturité	10 ans
Taux d'intérêt facial	Révisable annuellement en référence au taux plein 52 semaines (taux monétaire) déterminé en référence à la courbe des taux de référence du marché secondaire des bons du Trésor telle que publiée par Bank Al-Maghrib en date du 14/06/2024, soit 3,17%. Ce taux sera augmenté d'une prime de risque de 40 points de base, soit un taux la première année de 3,57%
Prime de risque	40 pbs
Garantie de remboursement	Aucune
Mode de remboursement	Amortissement linéaire constant avec différé de 5 ans (Amortissement de 20% annuellement à partir de la 6 ^{ème} année de la date de jouissance)
Date de jouissance	25 juin 2024

À PROPOS DU GROUPE BCP : Le groupe BCP est l'une des premières institutions bancaires du Maroc. Il tire sa force de ses valeurs de solidarité et de son organisation unique au Maroc. Il est composé de 8 Banques Populaires Régionales (BPR) à vocation coopérative, de la Banque Centrale Populaire (BCP), organe central du Groupe, de forme société anonyme cotée en Bourse, de filiales spécialisées, de fondations et de banques et représentations à l'étranger. Le groupe BCP est présent dans 32 pays dans le monde. Il est, au Maroc, le premier collecteur de l'épargne et un acteur majeur du financement de l'économie.